



Travaux dans la copropriété : paiement comptant ou à crédit

Par **daktari75**, le **10/03/2013** à **13:32**

Bonjour,

Je suis depuis 2 ans propriétaire bailleur particulier d'un appartement situé dans un immeuble pour lequel nous allons entreprendre de gros travaux notamment la toiture, le ravalement des façades ainsi que la réfection des parties communes.

Le syndic lors de la dernière assemblée générale nous à proposé pour le paiement des travaux, un crédit sur 7ans ou 10 ans.

Sachant que le loyer locatif est de 600 euros mensuel, le remboursement du crédit est de 700 euros (dont 50 euros d'assurances) notre part pour les travaux s'élève à 4200 euros.

Nous ne savons pas, à titre personnel, si nous avons intérêt à régler le montant des travaux au comptant ou alors à crédit.

Merci de vos recommandations et justifications.

Cordialement, Ludovic.